IMARMAS, ROSEMOND—
Taxe de 1882, montant à.....$1 21
Taxe de 1883, montant à.....1 21
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Léonidas, Jefferson, Pritchard et Dorothée, désigné comme l'Ilet No. 419; le dit Ilet No. 419 mesure 41 pieds de face sur une profondeur de 800 pieds.

WOUCHAIN, J. ET JOS.—
Taxe de 1882, montant à.....$2 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Bienville, Washington, Pritchard et Treizième, désigné comme l'Ilet No. 472; le dit Ilet No. 472 mesure 30 pieds de face sur une profondeur de 200 pieds.

DOLBEAR, J. W.—
Taxe de 1882, montant à.....$1 92
Taxe de 1883, montant à.....1 92
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Lavel Grove, Hamilton, Stirelitz et Soixième, désigné comme l'Ilet No. 482; le dit Ilet No. 482 mesure 30 pieds de face sur une profondeur de 200 pieds.

DOLBEAR, J. W.—
Taxe de 1882, montant à.....$1 92
Taxe de 1883, montant à.....1 92
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Lavel Grove, Hamilton, Stirelitz et Soixième, désigné comme l'Ilet No. 483; le dit Ilet No. 483 mesure 30 pieds de face sur une profondeur de 200 pieds.

DOLBEAR, J. W.—
Taxe de 1882, montant à.....$1 92
Taxe de 1883, montant à.....1 92
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Lavel Grove, Hamilton, Stirelitz et Soixième, désigné comme l'Ilet No. 484; le dit Ilet No. 484 mesure 30 pieds de face sur une profondeur de 200 pieds.

DOMINGO, J. S.—
Taxe de 1882, montant à.....$1 20
Taxe de 1883, montant à.....1 20
Vingt-et-un certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Léonidas, Jefferson, Pritchard et Dorothée, désignés comme l'Ilet No. 576; les dits lots Nos. 4 à 9 inclusivement mesurent 180 pieds de face à la rue Straits sur une profondeur de 120 pieds; les dits lots No. 10 mesure 30 pieds de face à la rue Stirelitz sur une profondeur de 120 pieds; les dits lots Nos. 11 et 12 mesurent 60 pieds de face à la rue Léonidas sur une profondeur de 120 pieds; le dit lot No. 13 mesure 20 pieds de face à la rue Salaberry sur une profondeur de 120 pieds; les lots Nos. 14 à 21 inclusivement mesurent 240 pieds de face à la rue Soixième sur une profondeur de 120 pieds; les lots Nos. 23 et 24 mesurent 60 pieds de face à la rue Jefferson sur une profondeur de 150 pieds; le lot No. 10 forme l'encoignure des rues Stirelitz et Léonidas; le lot No. 22 forme l'encoignure des rues Soixième et Jefferson.

DURANT, THOMAS ET RENJ. KINDEY—
Taxe de 18 2.....$1 20
Taxe de 1883, montant à.....1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Léonidas, Jefferson, Pritchard et Dorothée, désigné comme l'Ilet No. 569; le dit Ilet No. 569 mesure — pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

DUSTEZ, ST. LEON.—
Taxe de 1882, montant à.....$1 20
Taxe de 1883, montant à.....1 20
Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Upperline, Lake Oak et Colletiéres, dés gné comme l'Ilet No. 449, le dit Ilet, No. 440 mesure 312 pieds de face et 300 pieds à l'arrière sur une profondeur de 250 pieds de face et 247 pieds de l'autre coté.

DEVEREAUX, M. H.—
Taxe de 1882, montant à.....60c
Taxe de 1883, montant à.....60c
Une moitié d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Marie, Mérurce, Treizième et Collapissa, désignée comme une moitié de l'Ilet No. 449, la dite moitié de l'Ilet No. 449 mesure 150 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

DEVEREAUX, M. H.—
Taxe de 1882, montant à.....60c
Taxe de 1883, montant à.....60c
Une moitié d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Marie, Mérurce, Treizième et Collapissa, désignée comme une moitié de l'Ilet No. 450; la dite moitié de l'Ilet No. 450 mesure 150 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

DRUHAM, JAMES—
Taxe de 1882, montant à.....$1 20
Taxe de 1883, montant à.....1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Adams, Burdette, Hampson et Deuxième, désigné comme l'Ilet No. 509; le dit Ilet No. 509 mesure 30 pieds de face à la rue Jeffers sur une profondeur de 120 pieds.

DRUHAM, MARTIN—
Taxe de 1882, montant à.....$1 20
Taxe de 1883, montant à.....1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Robertson, Canal et la rue Mercier, désigné comme l'Ilet No. 1; le dit Ilet No. 1 mesure 30 pieds de face à la rue Mercier sur une profondeur de 120 pieds.

DRENEAU, MME A.—
Taxe de 1882, montant à.....12c
Taxe de 1883, montant à.....12c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Marie, Mérurce, Treizième et Collapissa, désignés comme les lots Nos. 1 et 2 mesurent 60 pieds de face à la rue Marie sur une profondeur de 120 pieds; le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Marie et Mercier.

DREUOU, VICTOR—
Taxe de 1882, montant à.....12c
Taxe de 1883, montant à.....12c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Adams, Burdette, Hampson et Deuxième, désigné comme les lots Nos. 7 et 8 de l'Ilet No. 513; les dits lots Nos. 7 et 8 mesurent 60 pieds de face à la rue Marie sur une profondeur de 120 pieds; le dit lot No. 7 forme l'encoignure des rues Marie et Burdette.

DUMESNIL, MME—
Taxe de 1882, montant à.....$1 20
Taxe de 1883, montant à.....1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Laurel Grove, Hamilton, Stirelitz et Soixième, désigné comme l'Ilet No. 570; le dit Ilet No. 570 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

DUMESNIL, MME—
Taxe de 1882, montant à.....$1 20
Taxe de 1883, montant à.....1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Laurel Grove, Hamilton, Stirelitz et Soixième, désigné comme l'Ilet No. 571; le dit Ilet No. 571 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

DOMINGO, J. S.—
Taxe de 1882, montant à.....$1 20
Taxe de 1883, montant à.....1 20
Vingt-et-un certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Léonidas, Jefferson, Pritchard et Dorothée, désignés comme les lots Nos. 576; les dits lots Nos. 4 à 9 inclusivement mesurent 180 pieds de face à la rue Straits sur une profondeur de 120 pieds; les dits lots No. 10 mesure 30 pieds de face à la rue Stirelitz sur une profondeur de 120 pieds; les dits lots Nos. 11 et 12 mesurent 60 pieds de face à la rue Léonidas sur une profondeur de 120 pieds; le dit lot No. 13 mesure 20 pieds de face à la rue Salaberry sur une profondeur de 120 pieds; les lots Nos. 14 à 21 inclusivement mesurent 240 pieds de face à la rue Soixième sur une profondeur de 120 pieds; les lots Nos. 23 et 24 mesurent 60 pieds de face à la rue Jefferson sur une profondeur de 150 pieds; le lot No. 10 forme l'encoignure des rues Stirelitz et Léonidas; le lot No. 22 forme l'encoignure des rues Soixième et Jefferson.

DURAND, THOMAS ET RENJ. KINDEY—
Taxe de 18 2.....$1 20
Taxe de 1883, montant à.....1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Léonidas, Jefferson, Pritchard et Dorothée, désigné comme l'Ilet No. 569; le dit Ilet No. 569 mesure — pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

DRUHAM, MARTIN—
Taxe de 1882, montant à.....$1 20
Taxe de 1883, montant à.....1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Short, Laurel Grove, Pitt-septième et Stirelitz, désigné comme l'Ilet No. 599; le dit Ilet No. 599 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

DESPORTE, ANDRE LOUIS—
Taxe de 1882, montant à.....$1 20
Une portion d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Adams, Burdette, Zimple et Quatrième, désignée comme le dit No. 11 de l'Ilet No. 130; le dit lot No. 11 mesure 30 pieds de face à la rue Quatrième sur une profondeur de 150 pieds.

ETIENNE, JULES—
Taxe de 1882, montant à.....65c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Adams, Burdette, Zimple et Quatrième, désigné comme le dit No. 11 de l'Ilet No. 130; le dit lot No. 11 mesure 30 pieds de face à la rue Quatrième sur une profondeur de 150 pieds.

ETIENNE, JULES—
Taxe de 1882, montant à.....65c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Adams, Burdette, Zimple et Quatrième, désigné comme le dit No. 9 de l'Ilet No. 130; le dit lot No. 34 mesure 30 pieds de face à la rue Zimple sur une profondeur de 150 pieds.

ESPARADE JEAN LOUIS—
Taxe de 1882, montant à.....$0 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Cambronne, Jefferson, Pilton et Cinquième, désigné comme l'Ilet No. 228 mesure 301 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

ELLIS, S. G.—
Taxe de 1882, montant à.....$2 40
Taxe de 1883, montant à.....2 40
Six certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Adams, Hillary, Pluu et Quatrième, désignés comme les lots Nos. 1, 2, 3, 4, 5 et 6 de l'Ilet No. 196; le dit lot No. 1 mesure 27 pieds 2 pouces de face à la rue Adams sur une profondeur de 150 pieds; les dits lots Nos. 2, 3 et 4 mesurent 150 pieds de face à la rue Adams sur une profondeur de 112 pieds; le dit lot No. 5 mesure 60 pieds de face à la rue Adams sur une profondeur de 112 pieds; la moitié du lot No. 6 mesure 25 pieds de face à la rue Pluu sur une profondeur de 150 pieds; l'autre moitié du lot No. 6 mesure 25 pieds de face à la rue Quatrième sur une profondeur de 150 pieds.

EICHLAMB, MARGUERITE—
Taxe de 1882, montant à.....90c
Taxe de 1883, montant à.....90c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Lowerline, Clinton, Hampson et Deuxième, désignés comme les lots Nos. 1, 2, 3, 4 et 5 de l'Ilet No. 78; les dits lots Nos. 1, 2, 3, 4 et 5 mesurent 150 pieds de face à la rue Hampson sur une profondeur de 134 pieds; la dite portion de terre formant l'encoignure des avenues Canal et Lowerline.

FISHER, FREDERICK—
Taxe de 1883, montant à.....$0 60
Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Lowerline, Clinton, Hampson et Deuxième, désignés comme les lots Nos. 73, 74, 75, 76 et 77 de l'Ilet No. 78; les dits lots Nos. 1, 2, 3, 4 et 5 mesurent 150 pieds de face à la rue Hampson sur une profondeur de 134 pieds; la dite portion de terre formant l'encoignure des rues Hampson et Loyerline.

FOLTZ, MME CHARLES—
Taxe de 1882, montant à.....$1 86
Taxe de 1883, montant à.....1 50
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Adams, Dublin, Zimple et Quatrième, désignés comme les lots Nos. 25 et 26 de l'Ilet No. 125; les dits lots Nos. 25 et 26 mesurent 55 pieds de face à la rue Zimple sur une profondeur de 120 pieds.

FOLEY, J.—
Taxe de 1882, montant à.....$1 20
Taxe de 1883, montant à.....1 20
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Madison, Neuvième et Napoléon, désignés comme les lots Nos. 6 et 7 de l'Ilet No. 309; les dits lots Nos. 6 et 7 mesurent 54 pieds de face à la rue Dublin sur une profondeur de 117 pieds.

FRITZ, F.—
Taxe de 1882, montant à.....$2c
Taxe de 1883, montant à.....$2c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Carrollton, Hamilton, Dixième et Nelson, désignés comme les lots Nos. 6 et 5 de l'Ilet No. 234; les dits lots Nos. 6 et 5 mesurent 135 pieds de face à la rue Hamilton sur une profondeur de 120 pieds; le dit lot No 5 forme l'encoignure des rues Dixième et Nelson.

FRERET, WILLIAMS—
Taxe de 1882, montant à.....$1 20
Taxe de 1883, montant à.....1 20
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Dublin, Carrollton, Robertson et Dixième, désignés comme les lots Nos. 580 et 585.

GLASSER, MLLE A.—
Taxe de 1882, montant à.....$1 20
Taxe de 1883, montant à.....60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Monroe, Adams, Hillary et Deuxième, désigné comme une portion des lots Nos. 14, 17, 18, 19 et 20 (on 4 ou 19) de l'Ilet No. 96; la dite portion des lots Nos. 16, 17, 18, 19 et 20 (en 4 ou 19) mesure 30 pieds de face à la rue Monroe sur une profondeur de 120 pieds.

GARDANNE, MME J. H.—
Taxe de 1882, montant à.....$1 80
Taxe de 1883, montant à.....1 80
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Bernadotte, Lowerline, Quatorsième et Collapissa, désignés comme les lots Nos. 461, le dit lot No. 461 mesure 300 pieds de face et 302 pieds à l'arrière sur une profondeur de 216 pieds d'un coté et 204 pieds de l'autre coté.

GARDANNE, MME J. H.—
Taxe de 1882, montant à.....$1 80
Taxe de 1883, montant à.....1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Bernadotte, Lowerline, Quatorsième et Collapissa, désigné comme l'Ilet No. 461; le dit Ilet No. 461 mesure 300 pieds de face et 302 pieds à l'arrière sur une profondeur de 216 pieds d'un coté et 204 pieds de l'autre coté.

GARNER, MME HANNAH—
Taxe de 1882, montant à.....$1 20
Taxe de 1883, montant à.....1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Clay, Carrollton, Bellzai et Deuxième, désigné comme l'Ilet No. 401; le dit Ilet No. 401 mesure 300 pieds de face et 302 pieds à l'arrière sur une profondeur de 216 pieds d'un coté et 204 pieds de l'autre coté.

GUYOL, THEODORE No. 2—
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Cambronne, Madison, Foxbey et Quatorsième, désignés comme lots Nos. 11, 12, 23 et 24 de l'Ilet No. 493; les dits lots Nos. 11 et 12 mesurent 60 pieds de face à la rue Foxbey sur une profondeur de 150 pieds; les lots Nos. 23 et 24 mesurent 60 pieds de face à la rue Quatorsième sur une profondeur de 150 pieds.

GARDANNE, MME J. H.—
Taxe de 1882, montant à.....$1 20
Taxe de 1883, montant à.....1 20
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Lowerline, Clinton, Hampson et Deuxième, désignée comme une portion des lots Nos. 1, 2, 3, 4 et 5 mesurant 150 pieds de face à la rue Hampson sur une profondeur de 134 pieds; la dite portion de terre formant l'encoignure des avenues Canal et Lowerline.

GRIVOT, MAURICE—
Taxe de 1882, montant à.....$1 20
Taxe de 1883, montant à.....1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Carrollton, Hamilton, Septième et Huitième, désigné comme le dit Ilet No. 622; le dit Ilet mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

GABRIEL, CELESTINE—
Taxe de 1882, montant à.....90c
Taxe de 1883, montant à.....90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Washington, Bullzai, Hamilton et Huitième, désigné comme le lot No. 18 de l'Ilet No. 220; le dit lot No. 18 mesure 30 pieds de face à la rue Washington sur une profondeur de 120 pieds.

GOTTSCHALK, CHAS.—
Taxe de 1882, montant à.....$1 20
Taxe de 1883, montant à.....1 20
Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Jefferson, Neuvième et Dixième, désignés comme les lots Nos. 22, 23 et 24 de l'Ilet No. 306, et les dits lots Nos. 306 ou 322; le dit lot No. 22 mesure 60 pieds de face à la rue Dixième sur une profondeur de 120 pieds; les dits lots Nos. 23, 24 et 25 mesurent 180 pieds de face à la rue Dixième sur une profondeur de 120 pieds; le dit lot No. 26 mesure 60 pieds de face à la rue Jefferson sur une profondeur de 120 pieds; le dit lot forme l'encoignure des rues Dixième et Jefferson.

GUINAULT, JAMES P.—
Taxe de 1882, montant à.....72c
Taxe de 1883, montant à.....72c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Madison, Dublin, Lowerline, Hampson et Deuxième, désignés comme les lots Nos. 14 et 15 de l'Ilet No. 78; les dits lots Nos. 14 et 15 mesurent 60 pieds de face à la rue Clinton sur une profondeur de 120 pieds.

GEDDES, GEORGE—
Taxe de 1882, montant à.....$1 80
Taxe de 1883, montant à.....1 80
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Hillary, Adams, Hampson et Deuxième, désignés comme les lots Nos. 17 et 18 de l'Ilet No. 96; les dits lots Nos. 18 et 19 mesurent 60 pieds de face à la rue Hampson sur une profondeur de 120 pieds.

GEARY, SUC. WM.—
Taxe de 1882, montant à.....$7 50
Taxe de 1883, montant à.....7 50
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Short, Burthe et Deuxième, désigné comme le lot No. 2 et 3 mesurent 60 pieds de face à la rue Burdette sur une profondeur de 150 pieds.

HUNSINGER, MME PHILIPPE—
Taxe de 1882, montant à.....$7 80
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Dublin, Madison, Jeannette et Sixième, désignés comme les lots Nos. 4 et 5 de l'Ilet No. 95; les dits lots Nos. 4 et 5 mesurent 60 pieds de face à la rue Dublin sur une profondeur de 117 pieds.

HUNSINGER, PHILIPPE, No. 2—
Taxe de 1882, montant à.....$1 50
Taxe de 1883, montant à.....1 50
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Léonidas, Jefferson, Jeannette et Sixième, désignés comme les lots Nos. 5, 6, 7 et 8 de l'Ilet No. 108; les dits lots Nos. 5, 6, 7 et 8 mesurent 20 pieds de face à la rue Jeannette sur une profondeur de 120 pieds.

HOSEY, MME M.—
Taxe de 1882, montant à.....$0c
Taxe de 1883, montant à.....$0c
Le moitié d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Jefferson, Léonidas, Marks et Dix-septième, désignée comme la moitié de l'Ilet No. 647; le dit Ilet No. 647 mesure 30 pieds de face à la rue Jefferson sur une profondeur de 150 pieds; la dite moitié de l'Ilet No. 647 mesure 15 pieds de face à la rue Jefferson sur une profondeur de 150 pieds.

HOSEY, M. M.—
Taxe de 1882, montant à.....19c
Taxe de 1883, montant à.....19c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Jefferson, Léonidas, Marks et Dix-septième, désigné comme le lot No. 1 de l'Ilet No. 647; le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Marks et Jefferson.

HAMMOND, W.—
Taxe de 1882, montant à.....24c
Taxe de 1883, montant à.....24c
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Jefferson, Léonidas, Stirelitz et Dix-septième, désignés comme les lots Nos. 17 à 20 inclusivement de l'Ilet No. 563; les dits lots Nos. 17 à 20 inclusivement mesurent 120 pieds de face à la rue Jefferson sur une profondeur de 120 pieds; le dit lot No. 17 forme l'encoignure des rues Jefferson et Stirelitz.

HAINES, JNO. A.—
Taxe de 1882, montant à.....15c
Taxe de 1883, montant à.....15c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Adams, Lowerline et Adams.

HOLMES, M.—
Taxe de 1882, montant à.....6c
Taxe de 1883, montant à.....6c
Un certain lot triangulaire de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Canal, Lowerline et le Chemin Coquille de la Nouvelle-Orléans, mesurant 200 pieds de face à la rue Canal, 200 pieds de face à la rue Lowerline et 200 pieds de face à la rue Chemin Coquille de la Nouvelle-Orléans, et le dit lot contenant 1 arpent de terre.

HELBICH, JOHN—
Taxe de 1882, montant à.....30c
Taxe de 1883, montant à.....30c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situées dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Léonidas, Jefferson, Plum et Cinquième, désignée comme une portion de terre de l'Ilet No. 167; la dite portion de terre mesure 60 pieds de face à la rue Cambronne sur une profondeur de 120 pieds.

HILL, ALLEN—
Taxe de 1882, montant à.....$1 80
Taxe de 1883, montant à.....1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Cambronne, Jefferson, Plum et Cinquième, désigné comme une portion de terre de l'Ilet No. 167; la dite portion de terre mesure 60 pieds de face à la rue Cambronne sur une profondeur de 120 pieds; la dite portion de terre formant l'encoignure des rues Cambronne et Plum.

HOWER, F.—
Taxe de 1882, montant à.....24c
Taxe de 1883, montant à.....24c
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Léonidas, Jefferson, Stirelitz et Dix-septième, désignés comme lots Nos. 21 à 24 inclusivement de l'Ilet No. 503; les dits lots Nos. 21 et 22 mesurent 60 pieds de face à la rue Stirelitz sur une profondeur de 120 pieds; les lots Nos. 23 et 24 mesurent 60 pieds de face à la rue Jefferson sur une profondeur de 150 pieds; le dit lot No. 23 mesure 30 pieds de face sur une profondeur de 120 pieds.

HENCHEL, F. M.—
Taxe de 1882, montant à.....$1 50
Taxe de 1883, montant à.....1 50
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Adams, Jefferson, Quatrième et Cinquième, désignés comme les lots Nos. 11 et 12 de l'Ilet No. 147; les dits lots Nos. 11 et 12 mesurent 60 pieds de face à la rue Jefferson sur une profondeur de 150 pieds.

HARTING, VVE W. S.—
Taxe de 1882, montant à.....90c
Taxe de 1883, montant à.....90c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Adams, Jefferson, Quatrième et Cinquième, désignés comme les lots Nos. 9 et 10 mesurent 60 pieds de face à la rue Collapissas sur une profondeur de 122 pieds; le dit lot No. 10 forme l'encoignure des rues Collapissas et Laurel Grove.

HENRICKSON, ANDRE—
Taxe de 1882, montant à.....$1 20
Taxe de 1883, montant à.....1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Hillary, Adams, Deuxième et Troisième, désigné comme le dit No. 22 de l'Ilet No. 96; le dit lot No. 22 mesure 30 pieds de face à la rue Deuxième sur une profondeur de 120 pieds.

HOFFER, ISAAC—
Taxe de 1882, montant à.....24c
Taxe de 1883, montant à.....24c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Jefferson, Hillary, Troisième et Zimple, désignés comme lots Nos. 8 et 9 de l'Ilet No. 125; le dit lot No. 9 mesure 24 pieds de face à la rue Troisième sur une profondeur de 120 pieds; le lot No. 8 mesure 24 pieds de face à la rue Jefferson sur une profondeur de 120 pieds; le dit lot No. 9 forme l'encoignure des rues Troisième et Hillary.

HUNTBURSE, A.—
Taxe de 1882, montant à.....$6 75
Taxe de 1883, montant à.....6 75
Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Lowerline, Clinton, Zimple et Quatrième, désigné comme l'Ilet No. 127; le dit Ilet mesure 360 pieds de face à la profondeur de 1 80 pieds d'un coté et 200 pieds de l'autre coté.

HAZEY, M.—
Taxe de 1882, montant à.....45c
Taxe de 1883, montant à.....45c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Adams, Burdette, Hampson et Deuxième, désigné comme une portion de terre de l'Ilet No. 513; la dite portion de terre mesure 30 pieds de face à la rue Adams sur une profondeur de 120 pieds; le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Adams, Lowerline et Adams.

HEUCHERT, HENRI—
Taxe de 1882, montant à.....45c
Taxe de 1883, montant à.....45c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Madison, Jeannette et Sixième, désigné comme les lots Nos. 4 et 5 de l'Ilet No. 95; les dits lots Nos. 4 et 5 mesurent 60 pieds de face à la rue Dublin sur une profondeur de 117 pieds.

HILL, C.—
Taxe de 1882, montant à.....45c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Adams, Jeannette et Sixième, désigné comme le lot A de l'Ilet No. 96; le dit lot A mesure 30 pieds de face à la rue Jeannette sur une profondeur de 150 pieds; le dit lot A forme l'encoignure des rues Jeannette et Cambronne.

HUNSINGER, PHILIPPE, No. 2—
Taxe de 1882, montant à.....$1 50
Taxe de 1883, montant à.....1 50
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Léonidas, Jefferson, Jeannette et Sixième, désignés comme les lots Nos. 5, 6, 7 et 8 de l'Ilet No. 108; les dits lots Nos. 5, 6, 7 et 8 mesurent 20 pieds de face à la rue Jeannette sur une profondeur de 120 pieds.

HESTER, IRWIN—
Taxe de 1882, montant à.....$2 70
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Hillary, Clinton, Macarty et De Armas, désigné comme lot No. 4 et la moitié du lot No. 5 de l'Ilet No. 40; le dit lot No. 4 et la moitié du lot No. 5 mesurent 45 pieds de face à la rue Hillary sur une profondeur de 107 pieds.

HORTON, PIERRE—
Taxe de 1882, montant à.....$1 20
Taxe de 1883, montant à.....1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Millaudon, Clinton, Macarty et De Armas, désigné comme lot No. 5 de l'Ilet No. 41; le dit lot No. 5 mesure 80 pieds de face à la rue Clinton sur une profondeur de 120 pieds.

HART, WILLIAMS—
Taxe de 1882, montant à.....$3 00
Taxe de 1883, montant à.....3 00
Une certaine portion de terre, dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignée comme une portion de terre d'une forme irrégulière sur le bord du lac Pontchartrain, mesurant 204 pieds sur l'avenue Lac, s'étendant, sur une profondeur de 106 pieds sur le coté le plus près de l'avenue Canal à la profondeur de laquelle la dite portion de terre s'élargit à 30 pieds et de là sur une profondeur de 540 pieds faisant face à l'avenue Canal, et s'étendant au lac; le tout selon un plan de W. H. Williams, le 20 avril 1871, dans lequel plan la dite portion de terre est désignée comme No. 7.

HERO, GEO. A.—
Taxe de 1882, montant à.....$6 40
Taxe de 1883, montant à.....6 40
Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Adams, Macarty et Deuxième, désignés comme lots Nos. 1, 2, 3, 4 et 5 de l'Ilet No. 46; les dits lots Nos. 1 à 5 inclusivement mesurent 167 pieds de face aux rues Adams, Commercial et Macarty sur une profondeur de 107 pieds.

HERO, GEO. A.—
Taxe de 1882, montant à.....$6 40
Taxe de 1883, montant à.....6 40
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situées dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Adams, Macarty et Deuxième, désignée comme une portion de terre de l'Ilet No. 46; la dite portion de terre mesure 60 pieds de face à la rue Deuxième sur une profondeur de 120 pieds.

HEINES, CHARLES—
Taxe de 1882, montant à.....90c
Taxe de 1883, montant à.....90c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situées dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Cambronne, Jefferson, Plum et Cinquième, désignée comme une portion de terre de l'Ilet No. 167; la dite portion de terre mesure 60 pieds de face à la rue Cambronne sur une profondeur de 120 pieds.

HOWER, F.—
Taxe de 1882, montant à.....24c
Taxe de 1883, montant à.....24c
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Léonidas, Jefferson, Stirelitz et Dix-septième, désignés comme lots Nos. 21 à 24 inclusivement de l'Ilet No. 503; les dits lots Nos. 21 et 22 mesurent 60 pieds de face à la rue Stirelitz sur une profondeur de 120 pieds; les lots Nos. 23 et 24 mesurent 60 pieds de face à la rue Jefferson sur une profondeur de 150 pieds; le dit lot No. 23 mesure 30 pie